



DÉBAT
PUBLIC

CAHIER D'ACTEUR

PROJET DE MINE
DE LITHIUM DANS L'ALLIER

11.03.2024
07.07.2024

N°26 | JUILLET 2024



FONDATION
POUR LA NATURE
ET L'HOMME

Reconnue d'utilité publique, la Fondation pour la Nature et l'Homme œuvre depuis 1990 pour que les solutions écologiques deviennent la norme de nos vies, sans laisser personne de côté. En plaçant l'humain au cœur de ses actions, elle lève les blocages économiques, politiques, psychologiques et sociaux qui entravent cet horizon, seul choix d'avenir.

Contact : Fondation pour la
Nature et l'Homme

6 rue de l'Est, 92100 Boulogne-Billancourt
T +33 1 41 22 10 70

Site Internet : <https://www.fnh.org/>

Contribution de la Fondation pour la Nature et l'Homme soutenue par le RAC, T&E et WWF

EN BREF. Quelles conditions de durabilité pour l'exploitation minière de lithium en France ? Nos priorités et recommandations

Face à l'ampleur des besoins liés à la mobilité électrique et aux enjeux de souveraineté et de transition énergétique, il est déterminant de débattre de l'opportunité d'une extraction de métaux critiques en France. Nos besoins en matière sont aujourd'hui en grande majorité assumés par les pays du Sud.

Le prérequis à tout projet d'extraction en France est la définition et la quantification de nos besoins dans une trajectoire de réduction de la consommation des ressources naturelles et de sobriété. Cependant l'État n'a aujourd'hui pas effectué ce travail prévisionnel pourtant essentiel afin que l'extraction soit un véritable levier de la transition écologique.

En effet, en dépit du discours de réenchantement de la mine vantant son rôle clé dans la transition énergétique, l'extraction minière reste une activité qui engendre des externalités environnementales importantes. Ainsi l'ouverture d'une mine de lithium en France doit impérativement s'accompagner d'un ensemble de mesures pour prévenir et limiter les impacts environnementaux et sociaux négatifs.

La FNH a publié une note de position issue d'une concertation inter-ONG sur les conditions de durabilité de l'exploitation de lithium où nous présentons des solutions et recommandations visant, dans une trajectoire de sobriété, une extraction minière plus responsable, et à-même de réunir les conditions d'une transition écologique acceptée et juste. Nous y rappelons également la nécessité de définir ces conditions d'exploitation dans le cadre d'un débat démocratique.

LA commission nationale du débat public CNDP

Débat public Projet de mine de lithium dans l'Allier
244 Boulevard Saint-Germain – 75007 Paris
debat-mine-lithium@debat-cndp.fr
www.debatpublic.fr/mine-de-lithium-allier



Priorité 1 : La sobriété, un impératif pour repenser l'extraction et nos mobilités

Les politiques de sobriété sont « les mesures et les pratiques quotidiennes qui permettent d'éviter la demande en énergie, en matériaux, en terres, en eau, tout en assurant le bien-être de toutes et tous, dans le cadre des limites planétaires. » Le GIEC l'identifie comme un pilier essentiel de la transition énergétique et environnementale qui contribuerait à une diminution de 40% à 70% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050. Si la sobriété repose en partie sur des efforts individuels et des petits gestes, elle suppose et nécessite avant tout des mesures politiques ambitieuses permettant une transformation de nos modèles actuels. Et cela aux profits du plus grand nombre.

Alors que la transition énergétique devrait engendrer une modification structurelle des modes de production visant à réduire nos consommations énergétiques et matière, la stratégie actuelle de l'État pour répondre à nos besoins futurs en métaux critiques se concentre uniquement sur la sécurisation de l'approvisionnement, sans questionner les besoins en eux-mêmes. Or les hypothèses de sobriété ne sont pas intégrées comme des objectifs de politiques publiques, à l'échelle nationale comme à l'échelle européenne, alors qu'elles sont, considérées comme un des leviers majeurs de décarbonation identifié par le GIEC et faciliteraient l'atteinte des objectifs européens du CRM Act.

Comme le montrent les scénarios du WWF (voir ci-dessous), nos besoins en lithium pour l'électromobilité pourraient être divisés par deux dans un scénario de sobriété. C'est pourquoi il est impératif que les pouvoirs publics français et européens conditionnent la relance minière à des objectifs ambitieux de sobriété.

Recommandations :

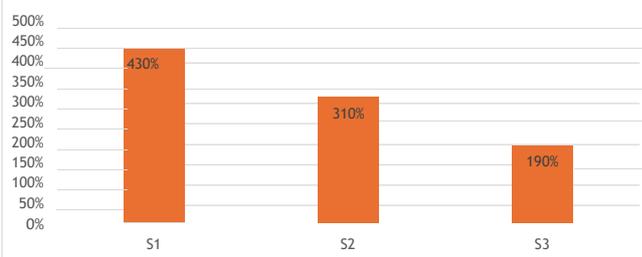
Proposition 1-1 : Engager les pouvoirs publics dans une trajectoire de sobriété en intégrant des objectifs chiffrés et réévalués régulièrement dans les stratégies de transition bas-carbone (SNBC...)

Proposition 1-2 : Favoriser les petites voitures électriques de segments A-B, aux batteries plus petites, moins consommatrices en métaux critiques et donc à moindre coût économique et écologique, grâce à un bonus écologique réservé aux véhicules légers.

Proposition 1-3 : Décourager la production et l'achat de véhicules lourds via un malus poids ambitieux sur les véhicules électriques.

Proposition 1-4 : Réduire la taille du parc automobile français via une limitation du nombre de véhicules neufs vendus (1,6M de véhicules en 2035) et l'accompagner de mesures et d'investissements en faveur du report modal (développement du réseau cyclable, investissements dans le cadre du plan ferroviaire, forfait mobilités durable...)

Évolution de la demande annuelle en lithium en France liés aux véhicules électriques entre 2022 et 2050 (WWF, [Métaux critiques : l'impasse des SUV.](#))



Projet EMILI : 700 000 voitures seulement ?

Imerys annonce que le projet EMILI permettrait d'alimenter 700 000 véhicules avec sa production annuelle de 34kt d'hydroxyde de lithium. Or cela correspondrait au minimum à des voitures équipées en moyenne de batteries de 65 kWh. En favorisant des plus petits véhicules (50kWh), les mêmes ressources permettraient de produire autour d'un million de véhicules électriques.

Priorité 2 : Prioriser les usages au service de la transition énergétique

La maîtrise de la consommation en métaux critiques doit s'accompagner d'une hiérarchisation des besoins et des usages de ces derniers. Les législations européennes et française mettent sur le même pied les objectifs de transition énergétique, numérique, les besoins de l'armement et de l'aérospatial. Il faut prioriser les usages qui contribuent à la transition énergétique et écologique.

En effet les propriétés du lithium en font un matériau de plus en plus convoité par les secteurs de l'aéronautique et de la défense, tant dans des batteries que pour certains alliages. S'il reste difficile de chiffrer la part de la production de lithium destinée à ces industries, l'accaparement de ressources par ces secteurs doit être fortement limité.

Recommandations :

Proposition 2-1 : Réviser le classement des matières premières critiques et stratégique du Critical Raw Material Act afin de prioriser les besoins des secteurs contribuant à la transition écologique et rendre plus transparent l'usage des métaux extraits.

Proposition 2-2 : Faire du Code minier un outil de rationalisation, de gestion et de préservation des ressources au service de la transition énergétique afin de fixer un ordre de priorité entre les substances concessibles en fonction de leur capacité à assurer la transition énergétique.

Priorité 3 : Réduire l'impact de l'extraction et ses externalités environnementales

L'industrie extractive est une activité ayant de nombreuses répercussions environnementales. Premier producteur de déchets au monde, ce secteur consomme une grande quantité d'eau et est responsable d'un grand nombre de conflits socio-environnementaux dans le monde. Et les métaux nécessaires aux technologies de batteries électriques prennent une part croissante de ce coût environnemental. On estime que pour l'UE, ces métaux (nickel, cobalt, graphite, lithium...) représentent un peu plus de la moitié du coût environnemental de la demande en ressources minérales pour la transition bas-carbone. Il est nécessaire d'appliquer un ensemble de mesures pour la conservation de la nature et la prévention des impacts environnementaux et sociaux négatifs (Séquence ERRC – Éviter, Réduire, Restaurer, Compenser).

Recommandations :

Proposition 3-1 : Exclure les projets miniers des espaces protégés ou à haute valeur environnementale (sites Natura2000 et Ramsar, zones de conservation, grands fonds marins, Arctique,...). L'UE doit instituer des "zones interdites" et définir des mesures de protection dans le cadre de politiques et de stratégies spécifiques.

Proposition 3-2 : Réduire la consommation de ressources de l'industrie minière en favorisant les projets et procédés ayant un faible impact.

Proposition 3-3 : Limiter et contrôler les émissions et les rejets de déchets dans l'environnement par l'industrie en mettant à jour la réglementation européenne sur les déchets extractifs

Proposition 3-4 : Soumettre l'ouverture de travaux miniers à des plans précis et ambitieux de gestion de l'après-mine s'assurant de la mise en sécurité et de la réhabilitation du site et intégrant les populations locales dans les processus de création et de décisions.

Proposition 3-5 : Renforcer le contrôle des sites miniers via la création d'un organisme dédié indépendant agréé par l'État.

Priorité 4 : Développer les politiques de recyclage et leur encadrement réglementaire

Le recyclage est un moyen de réduire le risque de criticité sur les métaux et de bénéficier d'un double dividende. Il permet ainsi de réduire les importations de métaux et de diminuer les externalités environnementales.

La réglementation européenne a fixé plusieurs objectifs au recyclage des métaux critiques dont :

- 25% de la consommation annuelle de l'UE issue du recyclage domestique. (Critical Raw Material Act)
- Un objectif de valorisation du lithium à partir des déchets de batteries de 50 % d'ici à la fin de 2027 et de 80 % d'ici à la fin de 2030. (Règlement Batterie)
- Des niveaux minimums de contenus recyclés dans les nouvelles batteries, à hauteur de 6% pour le lithium. (Règlement Batterie)

Plusieurs acteurs doutent que les pays européens atteignent leurs objectifs de recyclage des métaux critiques, en raison de la dépendance vis-à-vis de la Chine mais aussi de la complexité et du coût du processus de recyclage. Malgré cela, les métaux recyclés ont le potentiel de devenir à terme une source majeure d'approvisionnement. Pour y parvenir, il est crucial préparer la filière du recyclage et d'établir une politique de recyclage aux objectifs et moyens ambitieux, couplée à des objectifs réglementaires.

Recommandations :

Recommandation 4-1 : Garantir la recyclabilité des batteries dès leur conception et l'assemblage, en promouvant des standards tant sur la construction des batteries que sur leur composition chimique

Recommandation 4-2 : Structurer (et financer) la filière européenne de recyclage pour pouvoir traiter le recyclage des batteries (et de la black mass en particulier) à échelle industrielle sur le sol européen, en préparation des besoins de 2035.

Recommandation 4-3 : Atteindre les objectifs de réincorporation de métaux recyclés dans les batteries, et y introduire un quota de métaux recyclés en Europe.

Priorité 5 : Mettre en place les conditions d'un débat informé et éclairé

Le manque de transparence et la faible implication des populations (locales) dans les projets est aujourd'hui un problème majeur de l'industrie minière. Il est important de s'assurer que tout projet extractif soit mis en débat et que les populations soient impliquées à toutes les étapes du projet (avant, pendant, après) selon le principe du CPLE (Consentement Préalable Libre et Éclairé). Aujourd'hui, la démocratie locale est, entre autres, garantie par le débat organisé par la commission nationale du Débat Public et par la procédure d'enquête préalable à une déclaration d'utilité publique. Il est essentiel que l'ensemble des outils ayant vocation à informer et à débattre puissent perdurer.

Recommandations :

Proposition 5-1 : S'assurer de la mise en place d'un débat public par la CNDP pour tous projets extractifs, quel que soit sa taille et renforcer la phase de concertation en fournissant des informations transparentes et complètes (études d'impact dès le début du débat public...)

Proposition 5-2 : Intégrer les habitants et plus globalement le grand public à chaque phase du projet, comprenant la phase d'exploitation et l'après-mine. Le débat public ne doit pas s'achever au début du projet mais doit perdurer tout au long de l'exploitation afin de mettre en place un dialogue continu entre l'État, le maître d'œuvre et les habitants.

Priorité 6 : S'assurer d'une juste répartition de la valeur entre l'entreprise, les salariés et le territoire.

Les entreprises minières et extractives sont généralement des multinationales. A ce titre Imerys ne fait pas exception en tant que multinationale française spécialisée dans la production et la transformation des minéraux industriels et présente dans une quarantaine de pays. En 2023 son chiffre d'affaires approche les 4 milliards d'euros et les dividendes distribués représentent une somme totale de 115 millions d'euros.

Les projets miniers font pour autant l'objet de subventionnements publics. A ce stade, le projet EMILI est subventionné par France Relance à hauteur d'un million d'euros et France 2030 à hauteur de 22 millions d'euros pour l'étude de préfaisabilité.

D'un point de vue économique et d'emplois, pour ce même projet, Imerys annonce environ 2500 emplois directs (590) et indirects (1970) en phase d'exploitation dont 32% dans l'Allier et le Puy-de-Dôme.

Des redevances communales et départementales seront versées par Imerys en fonction du volume ou de la valeur des minéraux extraits dont le montant estimé à 1 million d'euros pour les communes et à quelques centaines de milliers d'euros pour le département.

Recommandations :

Proposition 6-1 : Conditionner les aides publiques au respect de critères environnementaux précis de la part du maître d'ouvrage.

Proposition 6-2 : S'assurer de la répartition de la valeur entre l'entreprise, ses salariés et les territoires en conditionnant les aides publiques à une limitation des écarts de rémunération et à un plafonnement des dividendes au sein des entreprises.

Conclusion

La condition sine qua non à tout projet minier est de l'inscrire dans une réflexion globale sur nos besoins en matériaux dans une situation de finitude et de tensions sur les ressources. Dans cette situation, sobriété et hiérarchisation des usages sont les maîtres mots. Ils sont pourtant trop absents des politiques publiques, françaises et européennes.

Dans ce cadre, toute activité extractive doit être strictement contrôlée et il est nécessaire d'appliquer un ensemble de mesures pour la conservation de la nature et pour prévenir les impacts environnementaux et sociaux négatifs.

Répondre à nos besoins en limitant l'extraction passe aussi par des politiques ambitieuses sur le recyclage, l'éco-conception et le réemploi des matières déjà extraites.

Les projections d'extraction doivent s'inscrire dans un projet de société devant être débattu de façon démocratique, tant à l'échelon local que national pour en faire un véritable levier d'une transition écologique et socialement juste.

Contribution de



FONDATION
POUR LA NATURE
ET L'HOMME

Soutenue par

